


L'accident chimique est confirmé

Les experts mandatés par la justice concluent à la piste accidentelle.

L'origine du sinistre qui a fait trente morts et des milliers de blessés le 21 septembre 2001 à Toulouse était bien accidentelle. Les experts sont formels. Exit la piste terroriste, l'origine électrique ou la chute d'une météorite, c'est le mélange malencontreux de nitrate d'ammonium et d'un dérivé chloré, le DCCNa, qui est en cause.

Ces conclusions devaient être présentées, mardi dernier, aux parties civiles lors d'une réunion d'information sur l'état d'avancement de la procédure. Une réunion qui inté-

ressait directement ^{MADAME Y}  sœur de l'une des victimes de l'explosion et habitante de Saint-Julien-en-Genevois. « Si c'est un accident, c'est donc le résultat d'une négligence, d'une imprudence ou d'un manquement aux règles de sécurité et au principe de précaution », tranche maître Georges Rimondi, son conseil, avocat au barreau de Thonon, du Léman et du Genevois. Autrement dit, c'est la responsabilité de Total Fina Elf qui est en cause.

Or les premiers rapports d'expertise avaient déjà conduit

aux mêmes conclusions en juin 2002, soit quatre ans plus tôt. Pourquoi une telle latence ? Parce que durant ce laps de temps, Total a mis toute son énergie à essayer d'éluider la piste accidentelle. Près de 300 actes d'instruction supplémentaires ont ainsi été déposés sur le bureau du juge, afin de relancer l'enquête sur toutes les autres thèses. Suite à une plainte déposée par une association de sinistrés, une instruction est ouverte pour entrave à l'enquête. La possible mise en examen du pétrolier ?

V.B.